

Comité de vie locale

Le 25 octobre 2011

Motion n°3 relative à l'orpaillage illégal et problème des déchets

Le comité de vie locale du parc amazonien de Guyane réuni en assemblée plénière le 25 octobre 2011 demande aux autorités la relance de l'action diplomatique en direction du Brésil et du Suriname sur le thème de l'orpaillage illégal, ainsi que la prise en compte du problème des déchets qui sont entassés sur les rives surinamiennes et brésiliennes des fleuves frontières en saison sèche et qui partent en aval avec la remontée des eaux en saison des pluies.

De plus, des déchets sont également déposés sur les rives françaises ou déversés dans le fleuve à partir de pirogues, ou abandonnés en grande quantité en forêt par les garimpeiros.

> Pour la Présidente empêchée, Le 1er Vice-président,

> > Antoine Dinguiou